

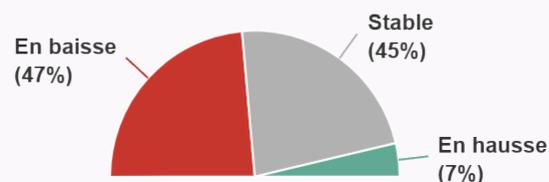
EVOLUTION DE L'ACTIVITE

Durant le troisième trimestre 2023, le niveau d'activité s'est à nouveau dégradé : il est orienté à la baisse pour 47% des entreprises artisanales du Bâtiment d'Île-de-France (39% au 2ème trimestre).

Les entreprises sans salariés sont plus touchées par la baisse d'activité : 52% ont une activité en baisse contre 38% des 5 à 20 salariés.

Aucune amélioration ne semble se profiler pour la fin d'année.

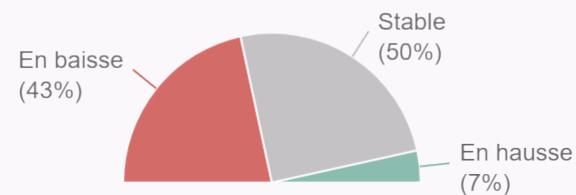
Depuis les trois derniers mois (juillet-août-septembre), votre activité vous paraît-elle ?



Part d'entreprises avec une activité prévisionnelle en baisse en fonction de la taille de l'effectif



Comment se profile votre activité pour les trois prochains mois ?



Part d'entreprises avec une activité en baisse en fonction de la taille de l'effectif



Méthodologie :

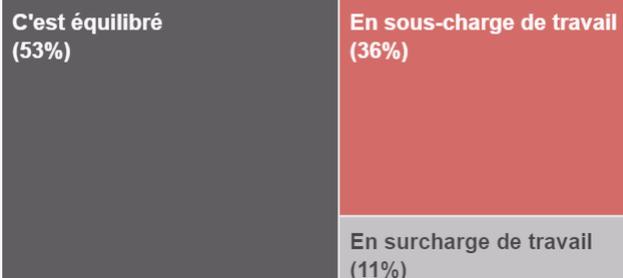
enquête électronique menée pour la
CAPEB Ile-de-France par l'Institut
Supérieur des Métiers en octobre 2023
- Echantillon : 475 entreprises
redressé par la taille

SITUATION FINANCIERE

La part des entreprises en sous-charge de travail progresse et concerne désormais 36% des entreprises (41% des entreprises sans salarié).

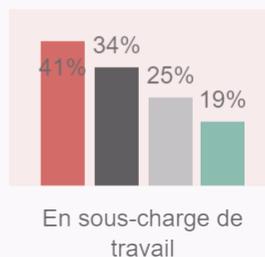
Ce déséquilibre structurel conduit à une baisse de rentabilité et à des difficultés de trésorerie renforcées : 48% des entreprises rencontrent des difficultés de trésorerie (contre 37% au 2ème trimestre). Ces difficultés de trésorerie sont à nouveau plus élevées au sein des entreprises sans salariés.

Compte-tenu de vos moyens humains et matériels, dans quelle situation êtes-vous actuellement par rapport à votre capacité de production ?

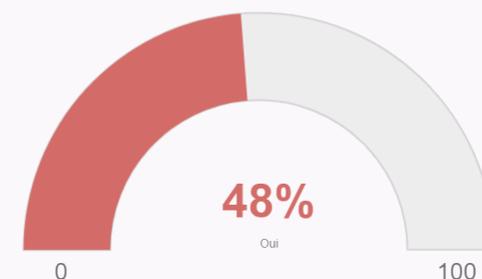


Part d'entreprises en sous-charge de travail

- Pas de salariés
- Entre 1 et 4 salariés
- Entre 5 et 10 salariés
- Entre 11 et 20 salariés

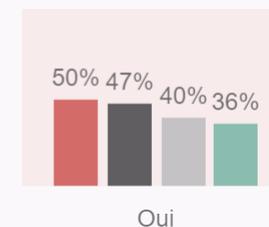


Rencontrez-vous actuellement des difficultés de trésorerie ?



Part d'entreprises avec des difficultés de trésorerie

- Pas de salariés
- Entre 1 et 4 salariés
- Entre 5 et 10 salariés
- Entre 11 et 20 salariés



EVOLUTION DE L'EMPLOI

L'emploi salarié est stable depuis le début de l'année : aucun mouvement n'a eu lieu dans 81% des entreprises. 11% des entreprises ont procédé à des embauches (dont 7% d'embauches nettes).

Pour les trois prochains mois, la stabilité reste à l'ordre du jour : 84% des entreprises prévoient un maintien des effectifs (contre 78% au trimestre précédent).

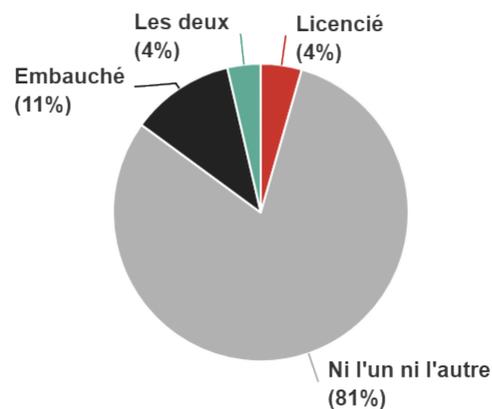
En conséquence, la part des emplois urgents non pourvus reste orientée à la baisse depuis un an : 10% au lieu de 21% au cours du premier semestre 2023.

Avez vous actuellement des besoins urgents de recrutement non pourvus ?

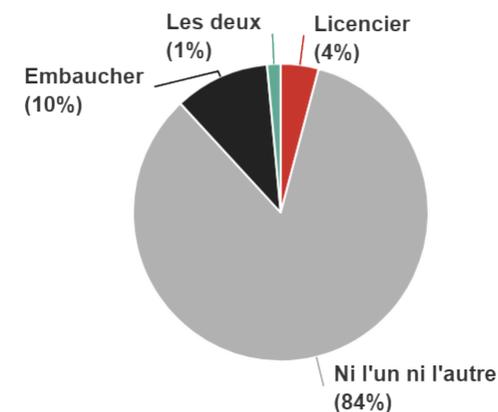
10% ↓

oui

Depuis les 3 derniers mois,
avez-vous ?



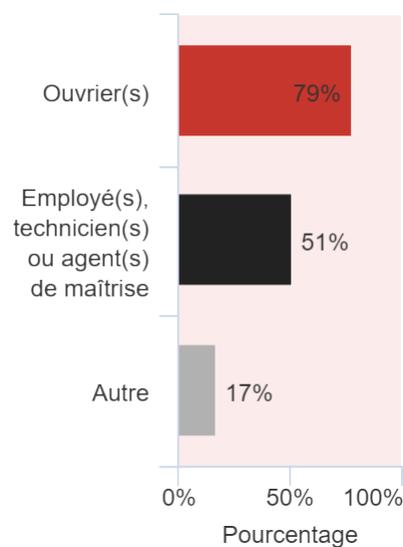
Dans les 3 prochains mois,
envisagez-vous de :



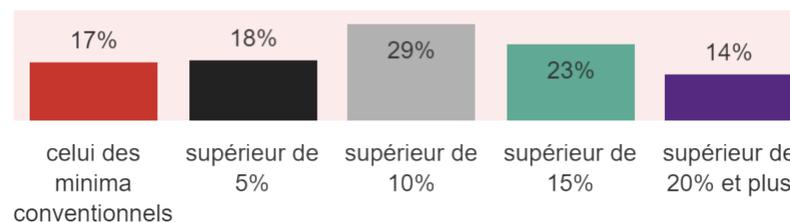
CONDITIONS SALARIALES

- 79% des entreprises artisanales avec salariés emploient des ouvriers, 51% des employés, techniciens ou agents de maîtrise (ETAM). Les autres catégories sont des apprentis ou des cadres ;
- Le niveau de salaire est supérieur à celui des minima conventionnels pour 83% des ouvriers et 86% des ETAM ;
- Le niveau de salaire est un peu inférieur dans les entreprises de 1 à 4 salariés (26% des ouvriers et 29% des ETAM y sont rémunérés aux minima sociaux).

Quelles sont les différentes catégories d'emploi des salariés ?



En moyenne, quel est le niveau de salaire de vos ouvriers ?



En moyenne, quel est le niveau de salaire de vos employés, techniciens ou agents de maîtrise ?



VERSEMENT DE PRIMES

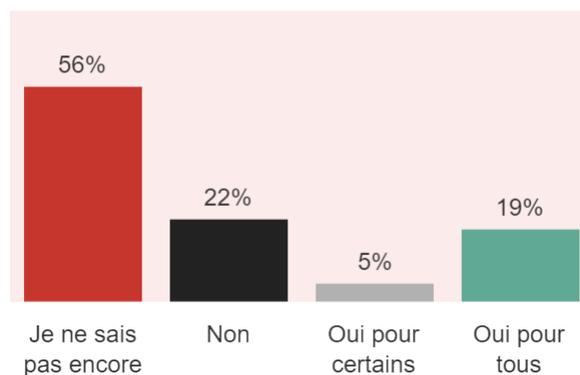
Un quart des entreprises ont d'ores et déjà décidé de verser une prime de fin d'année à tout ou partie de leurs ouvriers (et 29% à leurs employés, techniciens ou cadres de maîtrise). Cette part est un peu plus élevée dans les entreprises de 10 à 19 salariés (33%), sans doute parce que le niveau d'activité y est plus soutenu.

Globalement, la proportion d'entreprises ayant déjà décidé du versement d'une prime est un peu moins élevée qu'en 2022 (elle était de 36% pour les ouvriers et 28% pour les ETAM).

Pour les salariés, le montant médian indiqué de la prime est de 600 euros par salarié (moyenne : 1000 euros).

Pour les ETAM, le montant médian et moyen de la prime est de 1000 euros.

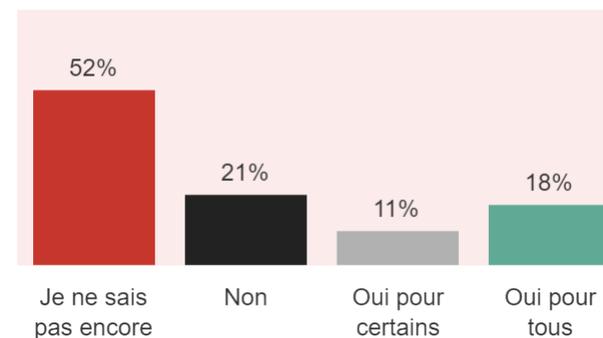
Pensez-vous accorder à vos ouvriers une prime en fin d'année ?



Montant médian : 600 €

Montant moyen : 1000 €

Et à vos employés, techniciens ou cadres de maîtrise, pensez-vous accorder une prime en fin d'année ?



Montant médian : 1000 €

Montant moyen : 1080 €

INDEMNITES DE TRANSPORT

En matière de transport, la règle légale est de verser une indemnité de petits déplacements, une disposition prévue par la convention collective nationale des ouvriers du Bâtiment afin d'indemniser la situation particulière qu'entraîne l'itinérance du travail.

Environ la moitié des entreprises employeuses verse cette indemnité de transport (38% une indemnité de trajets).

83% des entreprises mettent également à disposition de leurs salariés un véhicule d'entreprise.

Verse une indemnité de transport

51%

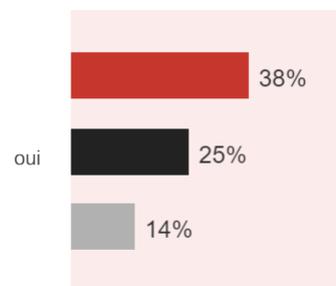
oui



Verse une indemnité de trajets

38%

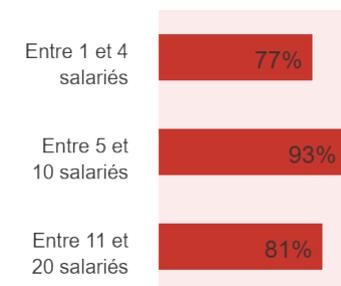
oui



Met à disposition un véhicule d'entreprise

83%

Oui



AUTRES AVANTAGES SALARIAUX

INDEMNITE DE REPAS : Huit entreprises employeuses sur dix versent une prime de panier à leurs salariés. L'usage des tickets restaurant est peu répandu (16% des entreprises).

MISE À DISPOSITION DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL : La quasi-totalité des entreprises (85%) mettent à disposition de leur personnel des tenues de travail (95% des entreprises de plus de 5 salariés).

UTILISATION DE L'APAS-BTP (Oeuvres sociales Collectives de la Profession du Bâtiment et des Travaux Publics) : L'APAS-BTP est encore largement méconnue : la moitié des entreprises ne connaissent pas l'Organisme. 29% ne pensent pas à recourir aux services proposés. Les services de l'APAS-BTP sont utilisés par environ un salarié sur dix.

donne des tickets restaurant

16%

oui

verse une prime de panier

82%

oui

Mise à disposition de
vêtements de travail

86%

Oui

Est-ce que vous ou vos salariés utilisez les services de l'APAS BTP (Oeuvres sociales collectives de la Profession du BTP) ?

